

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Présents : P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, N.VIOLLET, C. BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN (arrivée 20h30), C.RENARD, F.PRAS

Absent excusé : L.PITTNER

Secrétaire de séance : Serge MACRE

1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu du 5 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

2- Délibérations

Convention avec le service urbanisme de Bugey Sud

La Communauté de communes de Bugey Sud en date du 13 avril 2017, a approuvé par délibération l'adhésion de 8 communes du Valromey au service urbanisme mutualisé, adhésion effective depuis le 1^{er} juillet 2017 pour la commune de Belmont-Luthézieu. Mme le Maire explique qu'il convient de délibérer pour approuver les termes de la convention de fonctionnement. La convention prévoit notamment les participations financières dues par les communes, les délais de transmission des dossiers et les conditions de signature des actes. Pour rappel, chaque acte d'urbanisme instruit par le service (Permis de construire, Déclarations Préalables, Certificats d'Urbanisme) est facturé 130€ aux communes. Par ailleurs, les frais d'intégration au service s'élèvent pour la commune de Belmont-Luthézieu à 1189€.

Règlement intérieur

La commune avait soumis au Comité Technique du centre de gestion de l'Ain un projet de règlement intérieur pour les agents de la collectivité. Les membres de ce comité n'ont pas donné d'avis sur le dossier soumis car il est selon eux lacunaire par rapport au modèle original qu'ils recommandent de suivre. Un nouveau règlement sera donc rédigé et de nouveau soumis à cette instance.

3- Compte-rendu de la présentation de la société ABO Wind pour un projet éolien

La commune a été approchée par la société ABO-WIND qui développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Forte d'une expérience de plus de 20 ans, cette entreprise est à la pointe de réalisation de parcs éoliens clé en main (développement, construction et exploitation). Un responsable de projet a été reçu en Mairie, à sa demande, car il a identifié une zone située sur les hauteurs au Sud-Ouest de la commune comme réunissant les conditions favorables à l'implantation d'éoliennes. Après avoir résumé cette rencontre aux élus, une discussion s'engage au terme de laquelle l'assemblée n'est pas favorable pour donner suite à ce projet.

4 Démission de mandat d'un adjoint

Madame le Maire informe l'assemblée d'une copie de la lettre de démission que le 2^{ème} adjoint, Monsieur BLANC, a remis à Mme la Sous-Préfète de Belley. Cette décision est motivée par le souhait pour l'intéressé de se consacrer pleinement à l'évolution et au développement de son entreprise. Il conserve cependant son poste de conseiller municipal. Après l'acceptation de cette démission par Mme la Sous-Préfète et lors d'une prochaine séance, le conseil municipal décidera de renommer ou non un deuxième adjoint

5 Projet d'animation autour de la cérémonie du 11 novembre 2018

Une réflexion entre communes du Valromey a été engagée autour de la célébration du 100^{ème} anniversaire de la Grande Guerre. Madame le Maire fait état d'une première rencontre qui a eu lieu le 12 février 2018 durant laquelle des idées ont été évoquées, notamment celle d'organiser une manifestation commune ouverte à tous (conférence jumelée à une exposition). Toutes les initiatives qui verront le jour durant ce

week-end du 11 novembre seront recensées dans une brochure qui sera ensuite diffusée à tous les habitants du Valromey. Les élus sont majoritairement favorables à cette initiative mais émettent des réserves quant à la participation d'un public nombreux. Il est malgré tout décidé de continuer à travailler à la réalisation de ce projet à vocation à rassembler autour de cet événement. La prochaine rencontre aura lieu le mardi 24 avril 2018 à 18 heures en mairie de Belmont-Luthézieu.

6 Demande de participation financière pour la garde d'un enfant à la crèche d'Hauteville-Lompnès

Cette demande de participation a été formulée par une famille nouvellement installée sur la commune qui souhaite inscrire leur enfant un jour par semaine à l'espace Petite Enfance Pierrot et Colombine d'Hauteville. La commune de Belmont-Luthézieu ne faisant pas partie de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville devrait s'acquitter en intégralité du déficit de fonctionnement supporté par la Communauté de communes, soit 5.46€ par heure, multipliés par le nombre d'heures de garde. Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

7 Demandes d'acquisition d'un terrain

Madame le Maire fait part à l'assemblée de plusieurs demandes reçues en mairie concernant des terrains communaux :

- Demande d'acquisition de la parcelle B 439, lieu-dit « Les Cartaries » d'une surface de 350M2 par Monsieur Louis TAVEL. La commune accepte sa demande et propose de fixer un prix à 0.30€/M2 correspondant au prix d'un terrain à vignes comme déjà fixé pour une vente de parcelles voisines.

- Demande d'acquisition des parcelles C 974 - 975 et 976, lieu dit « La Muraille » d'une surface totale de 418 M2 par Monsieur Serge MACRE. La commune accepte sa demande et propose de reprendre le prix de 0.65€/M2 comme fixé lors d'une précédente transaction.

Elle rappelle également que la commune occupe depuis de nombreuses années un terrain appartenant à Monsieur Louis VENIN, parcelle A 198 située à l'arrière du local technique. Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'acheter ce terrain de 744 M2 au prix de 300€.

Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

8- Questions diverses

Madame le Maire informe que l'assemblée générale du Fleurissement-Environnement a eu lieu le vendredi 23 mars en présence de nombreux bénévoles et d'élus. Monsieur MACRE membre de l'association explique que le méchoui du mois d'août est de plus en plus complexe à organiser, il ne sera donc pas reconduit cette année mais remplacé par des manifestations organisées tout au long de l'année. Le fleurissement de la commune (mise en place de la terre, plantation, arrosage) sera toujours réalisé par les bénévoles de l'association. La mairie maintient sa participation pour fleurir les abords de la mairie, et la plantation de vivaces/arbustes. L'équipe municipale remercie chaleureusement les bénévoles de l'association qui oeuvrent pour l'embellissement de nos hameaux.

Madame le Maire informe que le travail engagé en 2015 pour un projet de commune nouvelle autour du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Champagne en Valromey pourrait reprendre. En effet, les 5 maires des communes concernées (Belmont-Luthézieu, Champagne en Valromey, Vieu, Lompnieu, Sutrieu) jugent opportun de réfléchir sérieusement aux avantages que pourrait apporter une fusion de communes. La loi prévoit qu'aucune modification de périmètre de communes n'est possible l'année précédant une échéance électorale, aussi l'arrêté préfectoral actant la création de communes nouvelles doit être pris avant le 1^{er} janvier 2019. Madame le Maire demande aux élus s'ils sont favorables à une étude par l'entreprise KPMG des avantages que pourrait apporter cette fusion de communes. Elle rappelle que ce projet doit correspondre à un véritable projet de territoire auquel la population doit s'identifier. Malgré quelques réticences liées au calendrier contraint, les conseillers municipaux sont majoritairement favorables au démarrage de cette étude. Henri REYNAUD exprime le souhait de ne pas faire les choses dans la précipitation et de songer plutôt à une réflexion autour des communes de Artemare, Talissieu et Saint Martin de Bavel. Madame le Maire ne partage pas cet avis et rappelle les services apportés par le bourg secondaire de Champagne : commerces, vie associative, scolaire... Elle estime que dans le contexte

actuel seule une fusion de communes permettra de garantir leur maintien. Henri REYNAUD rappelle aussi l'importance de demander l'avis des habitants. Madame le Maire explique que c'est bien sûr avec un souci de transparence et de communication que ce travail sera mené et que les habitants sont invités à s'exprimer sur ce projet.

Henri REYNAUD rappelle qu'il avait demandé à ce que soit étudiée la cohérence des priorités à droite sur la commune. Il est demandé à la commission travaux de faire venir Monsieur CORBEL responsable du service des routes au Département pour en discuter.

Monsieur MARTINE informe que la commission travaux se réunira le lundi 09 avril à 18 heures.

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 21 avril.

Le nettoyage des bacs et lavoirs aura lieu le samedi 16 juin.

La séance est levée à 22h45

Le Maire
Pauline GODET

